

---

## **POURQUOI FAIRE DES ELECTIONS AU TOGO ? L'impossible candidature commune de l'alternance**

Dr. Yves Ekoué Amaïzo

Directeur du groupe de réflexion, d'action et d'influence "Afrology"

20 septembre 2009

Avant la fin de la date limite pour le dépôt légal des recours (15 jours), plusieurs (quatre) candidats malheureux aux élections présidentielles gabonaises ont déposé un recours en annulation du scrutin présidentiel de 30 août 2009<sup>1</sup>. La cour constitutionnelle disposera en principe d'un mois pour statuer en sachant que la décision risque d'être sans appel. Rappelons que le mandat présidentiel est de 7 ans et renouvelable sans limite. En attendant la décision de la cour constitutionnelle, l'investiture officielle du candidat déclaré élu comme président de la République ne peut avoir lieu, empêchant l'apparition de ce dernier le 15 septembre 2009, à l'ouverture de la 64e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dirigée pendant un an par M. Ali Abdessalam Triki, l'ex-ministre libyen chargé des affaires africaines. Il faut rappeler qu'aucune commission électorale indépendante africaine, et à fortiori une cour constitutionnelle africaine, ne s'est jamais prononcée contre ceux qui les ont mis en place, ce qui permet de douter de l'indépendance de ces institutions dans les pays africains, francophones en particulier.

Ce scénario est connu au Togo et risque de se répéter, pour certains à l'image des événements post-électorales de 2005, lors des prochaines élections présidentielles de 2010 que le Gouvernement promet transparentes. Il devient urgent pour le citoyen togolais, y compris la Diaspora de mieux comprendre le processus qui conduit systématiquement à l'usurpation des urnes dans certains pays francophones africains, empêchant la vérité des urnes d'être révélée.

Il importe aussi d'agir par l'influence et les recours au plan juridique et politique, en espérant que la communauté internationale, qui, par le passé, a quasiment toujours légitimé de telles entorses à la démocratie, sortira de sa torpeur, ne serait-ce que parce que ces démocraties palliatives coûtent chères, favorisent le clientélisme et la corruption, et préparent le lit des extrémistes. Il va de soi qu'elles ne permettent ni de soutenir une croissance économique partagée, ni le développement des capacités productives, encore moins l'emploi décent. Alors, pourquoi participer à des élections pour cautionner de tels régimes qui bafouent régulièrement les droits humains en institutionnalisant l'impunité ? En définitive, pourquoi faire des élections au Togo ? Le Président Obama va-t-il révéler les secrets de la démocratie à son hôte ?

### **1. Pourquoi Obama veut-il rencontrer Faure Gnassingbé ?**

Tous les principaux opposants sont unanimes : le scrutin gabonais a été « faussé » du fait d'une « fraude massive<sup>2</sup> ». Pour avoir été le Monsieur en charge des élections au Gabon en tant que Ministre de l'intérieur 2005-2009 et partageant une certaine responsabilité dans l'état du cadre électoral actuel, le témoignage de André Mba Obame reste précieux lorsqu'il assure que

---

« de manière préméditée, planifiée et organisée, les procès verbaux de plusieurs centaines de bureaux de vote ont été falsifiés avec la complicité de leurs présidents ».

Il faut rappeler que dans le cas du Gabon, les représentants de l'Union africaine, Albert Tévoédjrè et Moustapha Niasse, le chef de la mission d'observateurs de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Abbé Malu Malu, le chef de mission de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIT), Gérard Latortue s'étaient tous accordés dans la période pré-électorale sur la «transparence» et la «fiabilité» du processus électoral<sup>3</sup>. Les positions de ces représentants sur la période post-électorale dans ce pays seraient appréciées.

S'il est vrai qu'en 2005 au Togo lors des élections présidentielles, il n'était pas nécessaire de prendre "des gants" pour bourrer les urnes, il importe de rappeler que des hommes en treillis avaient été entraînés pour enlever les urnes qui étaient naturellement bourrées des votes favorables à des candidats ne représentant pas le pouvoir de l'époque. Ces méthodes grotesques n'ont rien à envier à l'illégalité de méthodes hautement plus subtiles consistant à usurper à la CENI les droits du Président provisoire, Président d'âge et décider illégalement à sa place et en son absence. Le Togo a donc depuis le 17 septembre une CENI monocolore au service de la majorité présidentielle.

En référence aux élections en Afghanistan, la communauté internationale est en train de se ranger à l'avis de la Commission électorale de ce pays qui a dénoncé la partialité en faveur du Président sortant, Hamid Karzaï. La nouveauté est que ni les Etats-Unis, ni l'Union européenne n'auraient osé soutenir les positions courageuses de la Commission électorale afghane, il y a encore peu. Le vent du changement apporté par l'Administration Obama ne devrait pas manquer de souffler sur le Togo, comme la fraîcheur de l'harmattan. Il faut espérer que la visite du Chef de l'Etat togolais aux Etats-Unis pour participer aux Assemblées générales des Nations Unies lui permettra de rencontrer le Président Barack Obama<sup>4</sup> lequel ne devrait pas faire exception pour le Togo à sa nouvelle démarche sur la transparence du processus électoral en Afghanistan. L'Administration américaine vient de changer en apportant son soutien entier et total à la vérité des urnes en Afghanistan en exigeant un second tour dans ce pays. Il ne faut pas exclure à terme l'option de la démission du Président Afghan, ce qui ne pourrait pas ne pas avoir des conséquences sur les dirigeants du Togo, lesquels sortiraient avec les honneurs si une telle décision courageuse devenait réalité. Les pressions discrètes de certaines chancelleries semblent aller dans ce sens.

## **2. Devoir de vigilance de la Diaspora face à une forfaiture à la CENI**

De même beaucoup d'observateurs<sup>5</sup> commencent à constater que c'est la préférence pour l'intervention militaire occidentale en Afghanistan qui alimente les extrémismes, alors qu'un soutien massif en amont à des nationalistes afghans, opposés aux Talibans aurait certainement donné de meilleurs résultats. Les voix commencent à s'élever pour que les pays occidentaux quittent le borbier afghan. Perçue comme une nouvelle forme de colonisation téléguidée, la lutte contre les Talibans sonne de plus en plus comme une défaite indirecte des vrais nationalistes afghans, ceci par le choix d'une stratégie militaire douteuse et coûteuse des pays

occidentaux et leurs alliés. En effet, aucun peuple, digne de ce nom, ne souhaite être dirigé par des étrangers, à fortiori par ceux qui considèrent que la défense des intérêts de ces étrangers est supérieure à celle des populations locales, au point de se faire aux dépens de cette population locale. Ceci est tout aussi valable pour le Togo.

Il devient urgent pour ceux qui veulent conserver le pouvoir absolument de mettre en place un décor de théâtre de la démocratie palliative. Ils devront s'assurer que les acteurs ne se tromperont pas dans les jeux de rôle pour garantir leur victoire en espérant que le citoyen acquiescera une nouvelle fois sans broncher, ou n'y verra que du feu.

C'est ce devoir de vigilance qui conduit la Diaspora à ne pas attendre les résultats de la présidentielle de 2010 pour dénoncer des irrégularités pré-électorales, que la communauté internationale, par le passé, a systématiquement acceptées, comme on avale des couleuvres. Cette communauté internationale, directement ou par la voie du Facilitateur Blaise Compaoré, ne devrait pas attendre d'être saisie pour constater l'abus de droit que constitue la décision du 17 septembre 2009 d'instituer une CENI *coupée* en deux par le refus d'une partie de la CENI de respecter la décision consensuelle du Président d'âge de la CENI, ceci en violation du règlement intérieur. Il s'agit en fait d'une rébellion contre la démocratie consensuelle et donc contre les accords de Ouagadougou. Le seul recours "*hiérarchique*" possible était d'en appeler au Facilitateur burkinabé, le Président Blaise Compaoré, ce qui a déjà été fait.

La forfaiture à la CENI est un acte malhonnête dans le sens où il s'agit d'une violation du règlement intérieur accepté de manière consensuelle du fait du non-respect de la décision du Président d'âge qui a ajourné une session. Au lieu de revenir continuer les discussions, un groupe a décidé de faire "*bande-à-part*" pour prendre des décisions en dehors du cadre de la CENI et de les faire passer comme étant celle de la CENI. Cette manœuvre, condamnable par ailleurs, n'est plus suspecte mais relève de la tricherie, de la falsification de l'esprit de consensus, de l'inobservation des règles établies. Il s'agit d'un flagrant délit intégré dans un abus de position dominante. C'est donc cette forfaiture à la CENI qui rend caduque toute décision de la partie de la CENI qui a fait sécession.

Cette CENI *coupée* et ne comprenant plus que 10 membres au lieu des 17 statutaires, ne peut à elle seule décider, au demeurant sous la pression du Gouvernement. Si de telles pratiques devaient ne pas faire l'objet de correction au niveau du Médiateur ou même de la communauté internationale, alors il n'y a vraiment pas lieu de cautionner, ni cette CENI, ni le principe même des élections palliatives qui risquent d'être frauduleuses. Cet acte d'usurpation du pouvoir du Président d'âge par la majorité présidentielle doit être corrigé. Il faut espérer que ce point sera traité par le Président Barack Obama et la Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Mme Hilary Clinton, lors de la visite du Chef de l'Etat togolais aux Etats-Unis. Si par malheur, ce point venait à être cautionné par une communauté internationale frileuse, alors les partis de l'opposition doivent refuser de se considérer comme complices de cette forfaiture.

La Diaspora demandera alors de ne pas participer à des élections issues de cette forfaiture fondée sur l'inobservance et le non-respect de l'autorité du Président d'âge. L'argumentation selon

laquelle la constitution d'un quorum a suffi pour prendre une décision est nulle et non avenue, puisque ni le Président d'âge, ni la CENI au complet n'ont donné mandat à un groupe de 10 personnes de s'organiser en autonome pour faire des déclarations au nom et à la place d'une CENI complète. Ce coup d'éclat n'est qu'une violation flagrante des procédures consensuelles, biaisant les décisions ainsi en faveur de la majorité présidentielle. Il faut donc modifier les terminologies et passer de la commission électorale nationale indépendante (CENI) à la commission électorale nationale dépendante (CEND), une CENI *coupée-décalée* qui usurpe le pouvoir décisionnel indépendant du Président d'âge de la CENI (le côté coupé) en institutionnalisant non pas un coup d'Etat, mais un coup de force (le côté décalé).

### **3. Les dirigeants de l'opposition en Afrique sont-ils co-responsables de leur échec ?**

Une telle CENI *décalée* pose le problème de l'oubli de la représentation de la Diaspora dans la composition de la CENI<sup>6</sup>, ce qui aurait permis d'avoir 18 membres au lieu des 17 actuellement. Ce choix a permis d'avoir une CENI déséquilibrée de fait avec 10 membres dans la mouvance présidentielle et 7 membres pour la mouvance de l'opposition. Pour compenser cette inégalité, le Président d'âge, Mr Jean Claude Homawoo (Président provisoire) a été choisi, en conformité avec le règlement intérieur, au sein de la mouvance de l'opposition, en l'espèce l'Union des forces du changement (UFC). C'est en voulant procéder au choix du Président définitif de la CENI que le problème s'est posé. Il aurait suffi de confirmer le Président d'âge mais tel ne fut pas le cas.

C'est donc suite à l'ajournement d'une réunion par le Président d'âge qu'un groupe de 10 individus, tous de la mouvance présidentielle, ont pris une décision illicite en l'absence de tout mandat et en l'absence du Président d'âge de la CENI et du Rapporteur. C'est donc cette manœuvre dilatoire et illégale qu'a avalisé le Gouvernement en conseil des ministres en décidant unilatéralement du nom de leur Président à la CENI<sup>7</sup>. Ce sont les résultats de cette manœuvre dolosive qui ont été annoncés par les médias. Rien n'empêche les partis lésés par cette procédure de déposer un recours en annulation auprès des tribunaux compétents pour manquement aux principes du droit et d'en envoyer la preuve aux représentants de la communauté internationale et au Facilitateur Blaise Compaoré. Ce dernier a été saisi par les partis lésés.

Si le pouvoir dominant voulait s'adjuger une CENI partielle et non-neutre, alors pourquoi organiser toute cette mascarade ? De même si le pouvoir dominant souhaite conserver le pouvoir en 2010, pourquoi faire des élections au Togo, avec le risque de dérapages coûteux en vies humaines, dont certaines brisées depuis les événements meurtriers qui ont suivi les présidentielles de 2005 au Togo. Il suffirait peut-être d'opter officiellement pour la Royauté comme au Maroc, encore faut-il obtenir l'accord du peuple togolais. Mais transformer un régime présidentiel reposant sur une armée clanique et une démocratie de façade pour imiter, mal d'ailleurs, un pseudo-régime royal est un exercice de haute voltige qui suppose beaucoup d'entraînements.

Les partis qui rêvent de l'alternance gagneraient à s'entraîner à organiser des stratégies collectives fondées sur une candidature commune au lieu de continuer de privilégier les stratégies individuelles, plus particulièrement dans le processus d'organisation des élections.

Cette dernière ne peut être reformatée qu'avec l'appui effectif des bailleurs de fonds, si ces derniers estiment que l'après 2010 serait plus sécurisé pour leurs intérêts avec un candidat de l'alternance qu'avec celui du pouvoir actuel. Face à cette quadrature du cercle, le peuple togolais est pris en étau. Il convient de rappeler un commentaire du Professeur Gayibor à propos du courage du peuple togolais dans les années 1950 : "... *Un chef, quel que soit son charisme, ne peut vaincre s'il n'a pas ses troupes avec lui. Le mérite du peuple togolais est d'avoir compris, en cette fin des années 1950, où le vent de la liberté commençait à souffler en Afrique, que l'heure de l'indépendance avait sonné, et que cette échéance, personne ne pouvait plus la retarder davantage !*"<sup>8</sup> Faut-il croire que le vent de contestation qui s'élève contre l'altération du droit par la mouvance présidentielle à la CENI apparaisse d'ici peu comme un vent nouveau de liberté ? Cela pourra-t-il conduire à l'heure de la vérité des urnes que le Peuple togolais et sa Diaspora ne souhaitent plus voir retardée davantage ? Rien n'est moins sûr !

#### **4. Togo 2010 si l'on n'y prend garde**

Suite à de nombreuses triturations de l'ordre constitutionnel établi en 1992 par référendum par le peuple togolais, la Constitution togolaise a été unilatéralement, et à maintes reprises, remodelée ad nauseum.

Les conséquences prévisibles sont connues comme : les multiples déviations et entraves au code électoral, l'ethnicisation des élections, les fraudes massives, la simplification du scrutin au point d'aboutir à l'unilatéralisme de la bipolarisation des élections, le bourrage des urnes, la disparition des bulletins de vote... les élections truquées, le contrôle des médias, le blocage et le contrôle des lignes et opérateurs téléphoniques avant, pendant et après les élections, les formes virtuelles du vol électoral électronique, le comptage des voix arrêté en plein décompte, un système d'aveuglement des missions d'observations *caméléonnés* en agents de propagande partielle du politiquement correct, le tripatouillage des résultats, l'annonce précipitée des dirigeants occidentaux directement intéressés au changement générationnel du pouvoir pour mieux défendre leur intérêts, les protestations protocolaires fondées sur les principes qui ne remettent pas en cause les résultats annoncés, la légitimation du régime, l'impossible recomptage post électoral, l'intimidation de la cour constitutionnelle ou son démantèlement en cas d'audace pour annoncer la vérité des urnes, l'annonce unilatérale du gagnant par le parti dominant ou ses institutions, le silence coupable de la communauté internationale sur les exactions, l'intimidation et le chantage à l'emploi, les brutalités policières et militaires, la contagion de la corruption agréée, la mise en place d'un gouvernement palliatif dit d'union nationale ou à défaut d'ouverture conçu comme un gouvernement de partage du gâteau, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les dirigeants de partis dits d'oppositions, incapables de ranger leur égo pour rechercher la volonté des populations en amont du processus électoral 2010, partageront la responsabilité des débordements prévisibles de la période postélectorale et de l'impossible transition démocratique et pacifique. Il devient important pour la Diaspora de dénoncer l'hypocrisie institutionnalisée dans les organes comme la CENI qui sous des apparences de neutralité et d'équilibre dans sa composition ne peut que dévier par rapport aux principes acceptés de consensus et de respect du droit.

## 5. Redéfinir les élections au Togo : la ritualisation du processus électoral

Aussi, les caractéristiques nouvelles de nombreuses élections africaines, au Togo en particulier, sont telles qu'il s'agit de moins en moins d'élections libres, transparentes et reflétant la vérité des urnes. Il est plus question d'élections rituelles formalisées dans l'institutionnalisation d'un processus occidentalisé avec un système informatique facilitant la fraude intégrale par l'inversion des résultats, ceci au service d'une légitimation évidente du pouvoir dominant, censé protéger les intérêts de puissance périphérique. Il s'agit d'organiser des élections que l'on ne peut perdre en misant sur :

- l'égo démesuré de certains dirigeants de la dite opposition ;
- un système de falsification institutionnalisée et de plus en plus électronique des résultats ;
- des médias politiquement contrôlés, et
- une communauté internationale prête à légitimer le système en misant sur la paix des cimetières comme critères justifiant toutes les dérives.

Il faut donc bien redéfinir les élections puisqu'elles ne servent plus qu'à légitimer ceux qui sont déjà au pouvoir et utiliser les partis dits d'opposition comme caution.

De fait, les élections au Togo ne sont plus mises en place pour permettre au citoyen de réaliser au moyen d'un suffrage, c'est à dire un choix raisonné et libre, l'approbation d'un projet de société que représentent des candidats. Toutes personnes disposant du droit de vote, c'est à dire le corps électoral, ne sont pas appelées pour y participer puisque la Diaspora est exclue compte tenu des procédures existantes qui ne sont pas sécurisantes pour le comptage effectif de ses voix.

Le choix du mode électoral appelé le scrutin est uninominal, majoritaire à un tour, ce qui renforce la bipolarisation du système au Togo et donne peu de chances aux petits partis (en nombre de suffrages) d'être représentés. L'objectif de l'élection est de désigner des individus pour exercer un mandat électoral. Le vote permet de transférer la légitimité. Il suffit donc de découper les circonscriptions électorales de manière non équitable en termes de représentation de la population pour inverser le vote populaire. Il suffit aussi d'inverser les résultats réels sortis des urnes pour promouvoir le candidat accommodant pour le pouvoir en place et la communauté internationale. En effet, si la légitimité n'est pas contestée en amont dans le formatage du processus électoral, il est en fait très difficile d'obtenir l'inversion des résultats un fois annoncés, sauf si cela intervient entre les deux tours dans un système à deux tours, ce qui n'est pas le cas au Togo. Tout est donc dans le processus qui permet de légitimer dès le début l'ensemble du processus électoral. La mise en cause d'une CENI *coupée-décalée* est de nature à remettre en cause la future légitimité de la personnalité déclarée élue.

Il s'agit donc bien d'élections sans choix véritables, sauf pour ceux qui, baignant dans une naïveté ventrologique, préfèrent faire l'autruche afin d'hériter, par souci d'allégeance formelle ou tacite, d'un poste ou de quelques subsides au cours de la période post-électorale. Le scrutin libre qui s'est déroulé pacifiquement tient lieu de justificatif pour des élections promouvant l'usurpation. "*Aux urnes les Togolais*" devient alors une comédie ritualisée, avec des résultats connus d'avance qu'une certaine opposition naïve continue de nier, en croyant à ses chances dans la période pré-électorale. Au nombre des problèmes, il faut situer en priorité les divisions dans les rangs de cette opposition démultipliée où tout le monde est chef pour ne par dire "*roitelet*" et dont le mode de gestion repose parfois aussi sur une forme antique de la gouvernance de l'allégeance.

Le vote doit être remis en relation avec la culture politique du tribalisme électoral où celui qui a le plus « distribué » ... (quoi ? de l'argent bien sûr !) semble sortir gagnant, en automatique, d'un système informatisé dont le programme tourne en boucle sur un seul et même vainqueur. Il s'agit sans surprise de celui qui va servir au mieux les intérêts des pays du centre aux dépens des intérêts des populations. Cela n'est pas surprenant. La plupart des élections dans les pays francophones sont « organisées » sous les instructions télécommandées des pouvoirs du centre et ne peuvent qu'aller à l'encontre des intérêts des populations locales. Toute "*rupture*" à ce principe conduit des ministres à changer de poste en France, alors imaginons en Afrique, au Togo en particulier.

Des fraudes en tous genres, la technique de l'inversion des résultats lors de la restitution des urnes est plus particulièrement prisée car elle semble limiter les effets collatéraux. Les dysfonctionnements en Afrique sont alors institutionnalisés pour justifier les fraudes intégrales et empêchent l'enracinement de la démocratie dans la culture des Africains. Ces derniers commencent sérieusement à douter du bien fondé de cette forme de démocratie représentative non performante venue d'ailleurs qui les oppriment et promeut une vérité des urnes inversée. Cela ne permet en rien de croire à la pérennisation du multipartisme comme la solution du futur.

Avec plus de 95 partis politiques au Togo, la démocrature<sup>9</sup> a remplacé la démocratie au Togo. Il s'agit de donner l'apparence de la démocratie pour neutraliser les critiques officielles et faire croire à de simples dysfonctionnements que l'on peut corriger, tout en faisant preuve de bonne volonté. Un tel système permet de poser des conditions bloquantes pour certains candidats disposant d'une double nationalité, puis de les enlever unilatéralement afin de se faire passer pour un grand réformateur et démocrate. Cette démocratie palliative est en train d'être testée sur la Commission électorale. La CENI est prise en otage par un groupe de 10 membres et si les critiques vont en s'amplifiant, le gouvernement fera marche arrière unilatéralement en s'assurant au moins qu'aucun des partis dominants n'occupe la présidence de la CENI. Mais en contrepartie, il faudra rééquilibrer la CENI avec des représentants de la Diaspora. Une subtilité qui pourrait déstabiliser l'organisation primaire des partis où la Diaspora n'est pas pris en compte sérieusement et pour son poids économique.

## **6. La vraie "*fausse*" légitimation d'un candidat**

Avec la légitimité à géométrie variable construite des puissances occidentales sur la base des annonces prématurées des victoires électorales non fondées sur la vérité des urnes, tout est fait pour que le choix corresponde au mieux à ce que certains pays, dont dépend le Togo, souhaiteraient voir au pouvoir. Aussi, la rupture prônée ne concerne en principe pas ce domaine puisqu'il n'y a plus lieu de donner le choix confirmé par une majorité de voix exprimées par les populations mais paradoxalement de légitimer un choix par l'annonce faite par des institutions comme la CENI, le Ministère de l'intérieur et la Cour constitutionnelle et les Médias politiquement corrects. Toute déviation dans le fonctionnement de l'une ou l'autre de ces institutions ne peut qu'avoir un effet déformant sur la vérité des urnes, et conduire à la vraie "fausse" légitimation d'un candidat non choisi par les électeurs. Il n'y a donc pas d'autres miracles que l'organisation méthodique de la vigilance collective et le dépôt de recours en annulation en cas de pratiques illicites.

Il est en fait demandé à un candidat "*choisi*" et non élu de veiller à ce que le pays qui va le légitimer puisse continuer à considérer certains pays africains comme des variables d'ajustement et des comptoirs d'extractions de ressources et de main-d'œuvre choisie. En filigrane, c'est tout le problème de la dépendance vis-à-vis des approvisionnements en ressources et la protection du marché dit "*pré-carré*" qui est en cause. Bref, c'est aussi la Françafrique qui joue son avenir si la vérité des urnes venait à être respectée sans altérations. Il ne faut donc pas être dupe de la "*neutralité*" de la France, ce n'est pas la neutralité de l'Autriche ou des pays scandinaves.

Il est donc plus question au Togo d'un candidat désigné et légitimé que d'un candidat élu. Même si les Médias officieux s'évertuent à parler de neutralité, les élections transparentes et reflétant la vérité des urnes peuvent tout simplement être altérées, et refléter la falsification des urnes. Ce pouvoir falsifié devient légitime dès qu'une grande puissance confirme par la voix des Médias le candidat choisi. En effet, en cas d'échec, la politique de l'immigration choisie pourrait ne pas ouvrir les portes de la France et de l'Europe, à moins de bénéficier d'une double nationalité non officialisée.

Comme les recours en annulation sont souvent classés sans suite en Afrique, au Togo en particulier, il est donc indispensable pour ceux qui n'ont pas encore bien compris les règles de l'alternance en Afrique, au Togo en particulier, que tout se joue donc en amont.

Après tant d'années de victoires usurpées des partis politiques d'alternance, les échecs électoraux des partis dits d'opposition, n'auraient pas été possibles si, en temps opportun et avec les appuis extérieurs obtenus à l'avance, ces partis avaient opté pour une candidature commune. Il s'agit bien d'une candidature commune et non d'une candidature unique. La différence entre les deux est simple. La candidature unique suppose que tous les autres candidats acceptent l'allégeance au candidat unique. S'il est arrogant, non rassembleur et gère à partir d'une boussole interne qui indique non pas le nord mais l'échec, alors il ne faut pas s'étonner des nombreux échecs de l'opposition togolaise. Celle-ci est d'ailleurs considérée comme la moins intelligente des oppositions africaines par une certaine école de pensée néolibérale, et c'est un euphémisme. Aussi, face à ce défi et les échecs en cascades, il ne reste en fait que l'option de la candidature commune qui n'exclut d'ailleurs pas d'aller "*ratisser large*" car les ras-le-bol doublés de résultats



---

économiques peu glorieux et une pauvreté autour de 67 % au Togo ne peuvent servir de bilans de campagne pour la majorité présidentielle. Le clientélisme et la force sont plus persuasifs.

Il faudra une candidature commune, un individu qui accepte le partage des rôles sur un objectif et programme commun, ce qui permet des adhésions et non des allégeances. Le fait de n'avoir jamais compris qu'une élection se gagne sur des adhésions et non sur des allégeances a conduit les principaux partis dits d'opposition au Togo à l'échec. Mais cette règle vaut aussi au niveau du parti au pouvoir au Togo à la veille des élections présidentielles de 2010. En effet, s'il est plus facile de jouer de la carotte et du bâton avec un usage immodéré de la force militaire, des réseaux divers (occultes, mafieux, religieux, ou d'une clientèle opportuniste). La candidature unique du côté de la majorité présidentielle qui allait de soi au temps du feu Père, ne l'est plus avec le fils. Il fallait donc réduire au silence, le maximum de « *challengers* » issus souvent d'un parti qui, il n'y a pas si longtemps, était un parti unique, En conservant le principe de la candidature unique au niveau de la majorité présidentielle actuelle, de nombreux nouveaux challengers sont apparus, y compris au sein de l'armée, de la famille, dans les réseaux occultes. Les luttes pour affirmer la candidature unique ont mené certains en prison et d'autres à faire allégeance. Mais la saga familiale sur ce sujet est loin d'être clos tant que le frère du Président restera en prison.

Il devient donc nécessaire avec la puissance accumulée de l'argent au niveau du parti dominant, dont une grande partie est non expliquée, de s'assurer qu'une candidature unique ne réserve pas de pièges, c'est-à-dire que les amis qui se seraient ralliés au candidat unique de la majorité présidentielle ne se désistent pas à la dernière minute pour protester contre les humiliations accumulées au fil des années -et ce dont le candidat unique ne semble avoir pris conscience que tardivement. Aussi, il était important d'assurer les arrières et déplacer le centre de gravité de l'épargne dite « *familiale* » vers d'autres cieux, plus cléments, surtout avant les élections présidentielles de février 2010, dont les lendemains pourraient ressembler malheureusement à ceux de 2005. C'est aussi cela qui explique la détermination de nouveaux présidentiables, avec ou sans partis politiques pour modifier la donne et bouger les lignes. Ainsi, le choix des Togolais réalisé au moyen d'un bulletin de vote dans un environnement non transparent avec des observateurs partiels reste un problème. Il faut absolument se faire assister notamment dans la logistique et la sécurité par des puissances internationales neutres, n'ayant si possible pas de passé colonial avec le Togo et dont la crédibilité n'est pas entachée par du mercantilisme mafieux.

De plus avec une communauté internationale qui n'a plus d'autres critères que la défense de ses intérêts directs pour intervenir, il y a lieu de se demander, à quoi servent les élections présidentielles au Togo ? En effet, tant que les intérêts directs des ressortissants étrangers ne sont pas « *attaqués* » alors que ces soi-disant attaques peuvent être montées de toutes pièces avec la mort d'autochtones pour justifier une intervention ou neutraliser les stratégies de contestation des résultats usurpés, il y a lieu de se demander s'il ne faut pas changer de stratégie. Il faudra réfléchir ensemble, sans égo individualiste, à trouver un processus, si possible pacifique, pour révéler la vérité des urnes, que le peuple togolais, et les francophones d'Afrique en général, ont encore beaucoup de mal à faire jaillir. Cette vérité des urnes doit émerger en amont des élections

malgré, un système de défaillance des communications avant et pendant le dépouillement du vote sans compter une possible annonce officielle et unilatérale du scrutin, non confirmée de manière consensuelle par les différents partis ayant pris part au vote. Voilà pourquoi le principe du consensus dont était garant le Président d'âge de la CENI doit être rétabli car sans ce consensus entre les partis en présence, c'est la garantie du "*passage en force*" et donc de la forfaiture.

Le rôle du système informatique, de la Commission nationale électorale indépendante, des vérifications au niveau de chaque bureau de vote, sans compter la liste électorale en amont deviennent primordiaux. En réalité, que les élections soient disputées de manière transparente ne semble plus être remis en cause si l'on en croit le cas des présidentielles gabonaises du 30 août 2009, même si les insuffisances de la liste électorale peuvent être relevées.

Mais la technique qui marche à tous les coups et dans laquelle les opposants africains, togolais en particulier, sont tombés à plusieurs reprises, faisant preuve d'ailleurs d'amnésie, c'est le fait que la CENI « oublie » à un moment de compter les votes et déclare ou fait déclarer le nom du gagnant relayé par une impressionnante « *back-office* » informationnelle, légitimée par les amis occidentaux.

Les oppositions commencent alors à crier à la triche, les manifestations de rue les empêchent souvent de réfléchir à une stratégie commune que leur égo personnel limite. Certains sont déjà en train de faire des tractations pour « *s'ajuster* » au prochain Gouvernement sinon c'est le chômage de longue durée, avec des humiliations en termes d'honorabilité... Les transhumances électorales se font dans un environnement de compétition assez intéressante avec la priorité aux traitres. Il y a d'ailleurs plusieurs catégories :

- ceux qui ont crié tout haut qu'ils étaient de l'opposition, souvent à retardement ou par dépit ou du fait de malversations passées qui les ont souvent enrichis, puis
- ceux qui lâchent leur parti d'attache et se promènent entre les deux selon le poids de la solde, enfin
- ceux qui n'ont pas d'autre choix et le courage de mener une forme d'opposition construite.

Il n'est donc pas étonnant que si ceci se répète au niveau des élections législatives, alors la minorité parlementaire n'est en fait qu'une caisse d'enregistrement sans écho du pouvoir et de la majorité parlementaire. Elle n'est là que pour légitimer les positions de la majorité présidentielle. Des élections à deux tours deviennent une condition fondamentale pour la stabilité et la paix au Togo.

## **7. La Stratégie de sortie doit intégrer les valeurs africaines**

La première leçon à tirer des élections gabonaises, comme des oppositions de la plupart des pays francophones d'Afrique, est un manque d'intelligence et d'organisation politiques. Cela consiste à se présenter systématiquement et en rangs dispersés à une élection à un tour dans des pays où l'alternance n'existe pas dans le dictionnaire politique de ceux qui sont au pouvoir. Cette

stratégie fondée sur l'égo surgonflé des « leaders » de l'opposition mène d'ailleurs systématiquement à l'échec, le Bénin n'est pas pris en compte car il s'est agit d'une élection avec un scrutin uninominal à deux tours avec des reports de voix. Le Ghana n'est pas pris en compte car il s'agit d'un pays anglophone ayant accepté collectivement l'alternance depuis Jerry Rawlings, ex-Président du Ghana et disposant de personnalités mettant l'intérêt de l'Etat au-dessus des égos, comme John Kufuor, ex-Président du Ghana, et acceptant la vérité des urnes et donc la volonté des populations.

En fait, la stratégie des opposants dans les pays francophones est une forme de pathologie schizophrène qui conduit à une démoralisation des électeurs, et qui, du fait des fraudes massives profitant systématiquement aux partis au pouvoir, finit par faire douter de la démocratie. La culture et les traditions locales, le niveau d'éducation général et la pauvreté ambiante facilitent le développement d'un système de clientélisme et de corruption institutionnalisée qui limitent le soutien durable des populations aux dirigeants de l'opposition. La transhumance politique, consistant plus à se rallier temporairement, parfois définitivement, à la majorité présidentielle contre une forme ou une autre de financement ne se fait pas sans conditionnalités et humiliations.

Face à un paysage bien brouillé d'une opposition politique, l'ardeur des populations, surtout la partie qui a à déplorer des morts, des blessés et des atteintes diversifiées aux droits humains, ne sont pas prêtes à accepter l'impunité, surtout quand c'est l'opposition qui l'inscrit dans son programme politique. Ainsi, dans leur grande majorité et face à une peur des lendemains incertains, les citoyens se réfugient dans la fatalité. Nombreux sont-ils à venir grossir les rangs des communautés religieuses qui promettent des solutions à leur problème après leur mort, ou en se focalisant sur les problèmes immédiats de mal-être souvent reliés au chômage. Cette gouvernance de la fatalité est souvent généreusement et discrètement soutenue par le pouvoir en place à l'instar du Président Burundais et la « famille présidentielle » qui donnent l'exemple en lavant personnellement les pieds de la population d'un village burundais<sup>10</sup>.

Bref, l'amélioration du bien-être des populations africaines ne peut être systématiquement repoussé après la mort ou organisé de manière palliative entre le clientélisme et les convocations religieuses pour mieux neutraliser les exigences légitimes des gouvernants de rendre compte, le fameux « *accountability* » des Anglophones. Rien d'étonnant que ce mot n'a pas d'équivalent en français. Endormir le peuple, limiter sa conscientisation, l'amener à participer à la « *mangeoire* » sur une base de concurrence et de compétition n'est rien d'autre que la fameuse théorie du « *diviser pour régner* » sauf que lorsque cela ne fonctionne plus, il faut faire appel au trafic de la vérité des urnes quant les élections ne peuvent plus être une simple formalité.

En réalité, la gouvernance de la fatalité légitime un système d'usurpation des biens communs, de surcroît avec une partie de la population, adepte de la paix, persuadée qu'il suffit de faire profil bas pour se frayer un chemin vers la mangeoire. A ce titre, il importe aux Africains responsables et dévoués à leur peuple, de retrouver les voies de l'organisation scientifique<sup>11</sup> des alternances politiques sans verser dans les chasses aux sorcières reposant parfois sur le tribalisme. La stratégie de sortie passe par l'éducation et une volonté réelle d'intégrer les valeurs africaines de respect mutuel et du peuple dans le fonctionnement des institutions.

## 8. Gérer la bipolarisation automatique et non les égos des chefs de partis

Par ailleurs, comme la plupart des emplois appartiennent de près ou de loin, ou dépendent directement ou indirectement du pouvoir et que les périodes postélectorales reposent sur des mesures de rétorsion échappant aux médias politiquement corrects, les mesures de contestation comme les villes mortes, les grèves des salariés sont vouées à l'échec. En effet, la majorité de la population qui doit aller chercher sa subsistance quotidiennement, ne peut se permettre de perdre des jours précieux au cours des émeutes postélectorales, et rester à la maison sur des mots d'ordre de politiciens lesquels pour la plupart ont largement construit leur richesse et leur clientèle au sein du système dominant. Les opposants restés indépendants manquent en revanche des attributs du pouvoir (armée, police et aide des puissances étrangères) et des moyens de pression nécessaires pour inverser les affirmations médiatiques du pouvoir dominant.

Aussi, la solution gagnante aux élections fondées sur un vote à un tour suppose que les personnes intéressées par une alternance prennent conscience de la bipolarisation automatique de la vie politique. Démultiplier les partis politiques augmente les chances d'échecs sauf si les différents partis ou personnalités se sont concertés pour garantir en amont et suffisamment à l'avance un désistement en cascades jusqu'à parvenir à l'affrontement loyal de deux programmes et deux candidats. En effet, en ne le faisant pas suffisamment en avance, certaines localités ont voté pour des candidats qui n'étaient plus candidats, invalidant ainsi les votes. Il n'est donc pas sérieux d'improviser à la dernière minute les désistements, ceci est valable tant pour les partis de la mouvance présidentielle que ceux s'affichant comme opposant. En ne respectant pas ce principe, les opposants gabonais ou togolais, pour ne prendre que ces deux exemples, sont en partie responsables de la situation actuelle.

Que faire ? Vouloir d'abord réellement le changement alternatif, ce qui dépasse les égos individuels des personnalités. Une fois cette condition satisfaite par d'intenses tractations et ajustements des programmes de gouvernement entre les candidats souhaitant une alternative, il est impératif de choisir une candidature commune. Il s'agit bien d'un candidat commun et non d'un candidat unique qui sera justifié plus bas. Enfin, les dirigeants de l'opposition doivent apprendre à trouver des partenaires qui peuvent augmenter leur moyen de pression sur un système qui n'entend ni perdre les élections, ni accepter de travailler dans l'opposition quitte à utiliser l'armée et les « amis extérieurs » avec lesquels des intérêts bien compris sont partagés en catimini, pour imposer la vérité des urnes de la majorité présidentielle. Il ne suffit pas de crier au vol, à la fraude, à l'injustice ou à la forfaiture en promouvant ici et là, la politique de la chaise vide en claquant la porte de négociations en cours lorsqu'ils s'aperçoivent que les jeux sont « pipés ». Il faut donc anticiper les capacités de nuisance, de division mais aussi maîtriser les techniques juridiques permettant d'offrir des positions formelles donnant l'apparence de la légalité.

## 9. CENI : la Diaspora pour sortir de l'impasse ?

Alors que sous l'égide du facilitateur Blaise Compaoré, le Président du Burkina-Faso, le pouvoir togolais avait décidé à Ouagadougou sur la base de pressions et négociations diverses d'enlever les conditions qu'il avait lui-même unilatéralement établies, de nombreuses chancelleries ont cru qu'il y avait réellement une volonté d'apaisement. Ces conditions à savoir posséder la double nationalité, ne pas avoir séjourné au moins un an de manière consécutive au Togo, ne pas avoir fourni un quitus fiscal, etc., ne servaient en réalité qu'à exclure certains candidats potentiels à l'élection présidentielle. Il s'agissait principalement de Togolais de la Diaspora ou des chefs de parti ou d'association qui ont principalement fait leur carrière professionnelle à l'extérieur du Togo.

En réalité, c'est une nouvelle forme de consensus à l'arraché entre la mouvance présidentielle et la mouvance de l'opposition au Togo qui se mettait progressivement en place dans le cadre de la préparation des élections présidentielles de février 2010 qui vient d'être stoppée à l'initiative du pouvoir dominant. La composition de la Commission électorale nationale indépendante a été obtenue dans les mêmes conditions de négociations fondées sur le consensus à l'arraché. Mais rapidement, ce principe n'a pas pu fonctionner pour la nomination du Président définitif de la CENI au point qu'une déclaration commune de l'Union des Forces du Changement (UFC) et le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) ont parlé de "*forfaiture commise par le régime RPT à la CENI*" et y voient le début d'un "*hold-up électoral*"<sup>12</sup>.

Sur la base d'un communiqué, le pouvoir togolais offre sa version des raisons de ce dérapage. Ce *fait du prince* pourrait biaiser tout le processus électoral en termes de transparence future et bien sûr favoriser le pouvoir en place au moment de la restitution de la vérité des urnes. Il faut se demander pourquoi le pouvoir togolais dénonce un "*blocage délibéré*" de la part de l'UFC et du CAR dans le choix du Président définitif de la CENI, et procède par un *passage en force* totalement illégal alors que le Président provisoire, le Président d'âge n'avait pas fini le processus de sélection et avait simplement ajourné une des sessions pour faciliter l'obtention du consensus. Impatience ? Habitude de l'autoritarisme ? Coup de force ?

Le Président de la CENI est celui ou celle en définitive qui valide ou pas une élection présidentielle et donc légitime ou pas l'absence de la vérité des urnes et donc de la fraude électorale. Alors qu'un consensus avait été obtenu sur le règlement intérieur de la CENI, les quiproquos semblent provenir de trois points :

- Le fait d'avoir choisi comme mode opérationnel le consensus et seulement à défaut de procédé au vote en référence au code électoral (art. 36. Al. 5) et le règlement intérieur de la CENI ; sur la base des informations disponibles officiellement, ce sont bien les représentants du pouvoir togolais et la majorité parlementaire qui ont, dès le départ, décidé que le Président de la CENI ne proviendrait pas de leurs rangs tout en précisant que l'opposition parlementaire devrait faire de même. Cette ingérence dans les affaires intérieures de l'opposition parlementaire semble avoir conduit à des débats houleux ; par la suite, les représentants du pouvoir ainsi que la majorité parlementaire ont systématiquement refusé d'aller au vote, conduisant à l'ajournement de la séance par le doyen d'âge de la CENI, Jean Claude Homawoo suivi du départ des représentants de la

minorité parlementaire (UFC et CAR). Après de multiples propositions, ce sont les candidatures de Mr Codjo Délava Jean-Claude (UFC) représentant la minorité parlementaire et celle de Mr. Kolani Kinam Lardja Henri (PDR), représentant de l'opposition extraparlamentaire, considéré comme parti intégrante de la majorité présidentielle, qui étaient en lice.

- Alors que les autres membres de la CENI étaient encore en salle et en l'absence du Président doyen d'âge qui avait levé la séance et alors que la minorité parlementaire n'était plus représentée, ni le Rapporteur, les représentants de la majorité parlementaire ont inventé un système de quorum, soit 10 personnalités présentes. Le pouvoir togolais étant, semble-t-il, représenté au plus haut niveau, et les autres membres présents ont ainsi abandonné le principe de décision consensuelle qui présidait aux discussions et en l'absence du Président d'âge et sans son mandat, ils ont unilatéralement choisi de passer au vote.
- En l'absence du Président d'âge et des représentants de la minorité parlementaire, Mr. Kolani Kinam Lardja Henri a été désigné président d'une structure appelée "CENI" par 10 membres, sur instruction du Gouvernement. Il y a donc ingérence dans les affaires internes de la CENI. Il y a donc déni d'indépendance de la CENI. Il y a donc forfaiture. Cette CENI palliative ne peut ramener la paix au Togo.

Il convient de s'interroger sur le processus de sélection choisi lors que tous les membres étaient présents. Quelle sera la validité juridique d'un acte décidé par une partie de la CENI en l'absence du Président d'âge de la CENI qui avait ajourné les travaux de la 10<sup>e</sup> séance plénière au lendemain ? Par ailleurs, la CENI a exclu toute représentation de la Diaspora togolaise, pourtant ceci aurait équilibré la composition de la CENI. C'est donc cette nouvelle CENI *coupée-décalée*, dirigée par un Président choisi par le Gouvernement, sans mandat et accord du Président d'âge et ne bénéficiant pas du consensus qui propose le chronogramme de l'élection présidentielle, élabore le budget de fonctionnement de la CENI et des élections proprement dites<sup>13</sup>.

Quelle crédibilité apporter à ces méthodes ? Quelle sera la réaction de la communauté internationale et du facilitateur Burkinabé ? Comment corriger ce quiproquo ? La réponse de compromis proposé serait la suivante. Les autorités togolaises au sommet, avec ou sans l'avis du Facilitateur et de la communauté internationale, peuvent décider :

- Le retrait simultané des candidatures en lice avant le vote (retrait de la candidature de la minorité parlementaire et de la minorité extraparlamentaire), et du fait du vice de procédure lié à l'ajournement de la séance par le Président d'âge, les décisions prises par les 10 membres de la CENI peuvent être considérées comme celles d'une commission ad hoc mais restent nulles en droit et entachées d'irrecevabilité.
- L'article 2 du Règlement intérieur est précis : C'est le "*membre le plus âgé [de la CENI] qui préside les travaux*" jusqu'à l'élection d'un nouveau Président. Rien n'empêche donc le doyen d'âge d'être proposé et de se faire assister par des comités d'experts y compris ceux en provenance de la Diaspora.
- A défaut de reconduire le Doyen d'âge, la CENI peut accepter une représentation de la Diaspora sur une base consensuelle ou par vote en son sein, donc un membre

supplémentaire pour corriger l'injustice faite à la Diaspora qui représente 230 millions de \$US envoyés aux populations chaque année et n'a même pas un droit de vote ; c'est la Diaspora qui réduit le niveau de pauvreté et de souffrance des populations.

- Si la CENI est augmentée d'un nouveau membre de la Diaspora, il importe de proposer une nouvelle liste de candidats pour la Présidence de la CENI, si nécessaire, sans une nouvelle candidature de la minorité parlementaire et de la majorité parlementaire mais comprenant le Représentant de la Diaspora.
- Il importe aussi d'accepter un processus de vote à bulletin secret à plusieurs tours et par élimination de celui qui reçoit le moins de voix à chaque tour. Le consensus sera alors ainsi obtenu après plusieurs tours, si le vote est transparent et sans d'interminables palabres qui conduisent à des pratiques anti-démocratiques et illicites, de nature à entacher la vérité des urnes. Deux vice-présidents opérationnels pourront alors être proposés pour assister le Président élu de la CENI. Les vice-présidents (un de la mouvance présidentielle et un de la mouvance de l'opposition) seront aussi désignés par le même processus de vote.

Cette proposition devrait avoir l'avantage de concilier le souhait du Gouvernement de n'avoir ni le RPT, ni l'UFC à la tête de la CENI, et permettre un retour au respect du code électoral et du règlement intérieur de la CENI. La volonté de l'opposition extraparlementaire, de l'opposition parlementaire, de l'Administration ainsi que de la société civile, tous représentés à la CENI, d'avoir un rôle, sera prise en compte par le vote de deux vice-présidents de la CENI. Ainsi, de la forfaiture et de l'unilatéralisme décisionnel entaché d'illégalité, la Diaspora aura proposé une solution qui passe par sa prise en compte. Ce point peut d'ailleurs être la solution qui permettra d'ajuster une liste électorale qui oublie plus de 1 million de Togolais de la Diaspora lors des prochaines élections. En effet, de la transparence et de l'éthique de la CENI dépend grandement la vérité des urnes lors des élections présidentielles de février 2010. Un autre avantage que présente l'introduction d'un représentant de la Diaspora à la CENI est que celui-ci (ou celle-ci) pourrait plus facilement convaincre des bailleurs de fonds d'apporter toute leur logistique électorale et sécuritaire pour réussir des élections à la ghanéenne au Togo. Il ne restera alors, comme le demandent de nombreux candidats à la présidentielle mais aussi pour permettre à plus de citoyens togolais d'être réellement représentés, que le Gouvernement accepte le principe d'une élection uninominale à deux tours et le vote de la Diaspora.

## 10. Communauté internationale et légitimations des démocraties palliatives

La communauté internationale et plus particulièrement l'Union européenne devrait s'impliquer plus en amont du processus électoral au Togo pour éviter que la Commission électorale nationale indépendante du Togo ne s'appuie sur l'exemple du Gabon où la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP) de ce pays a choisit d'annoncer des résultats coupés-décalés en oubliant de continuer à compter les votes des Gabonais jusqu'au dernier bulletin<sup>14</sup>. Aussi, si la CENI togolaise *coupée-décalée* devait s'arrêter de compter les votes des Togolais, les chances de restituer la vérité des urnes et la réalité du paysage politique togolais pourraient s'évanouir. Il faut donc recomposer la CENI, la ressouder pour mieux servir le peuple togolais qui est "*fatigué*" de regarder le jeu stérile de la politique et de la démocratie palliative qui

appauvrit. La CENI a besoin d'une personnalité neutre pour la diriger, fin connaisseur des capacités dilatoires des partis bipolarisants afin de répondre aux attentes des populations. La transparence pourrait aussi être liée à l'appui que la communauté internationale apportera en termes de financement du budget de la CENI et de soutien logistiques et sécuritaires.

C'est le Togo qui a inauguré en Afrique de l'après-indépendance, la série de coups d'Etat en Afrique, la série des conférences nationales, et récemment le premier Congrès mondial de la Diaspora togolaise. Si ceux qui dirigent réellement le Togo veulent faire rentrer le Togo dans l'histoire de la prospérité, ils doivent tenir leur parole et accepter des élections libres, transparentes, sécurisées et non frauduleuses. Bref, ces élections ne peuvent être comme au Gabon, ni être suivies par les formes patrimoniales et militarisées du contrôle de la souveraineté populaire comme au Niger, ni être une répétition grandeur nature des élections présidentielles de 2005 au Togo.

La communauté internationale qui soutient le droit et la légalité, ne peut que se tromper lourdement si elle entérine systématiquement les élections truquées ou des simulacres d'élection. Le droit de non-ingérence médiatisé ne peut servir de rupture alors que la légitimation des résultats des élections se fait très souvent en Occident. Il existe pourtant des pays dans l'Union européenne qui sont prêts à accompagner le Togo dans la préparation et l'organisation avant, pendant et après des élections présidentielles de 2010. Mais encore faut-il que le Togo envoie une requête officielle à l'Union européenne pour que les négociations démarrent. Sans esprit de consensus au sein d'une CENI reformatée de force et un scrutin uninominal à deux tours, il est difficile de ne pas douter de la sincérité de ceux qui contrôlent le Togo, et qui ne sont pas tous nécessairement au Togo.

## **11. Conclusion : stratégie collective exigée par le Peuple togolais**

Les stratégies individuelles des dirigeants politiques au Togo doivent prendre fin pour l'émergence de stratégie collective, demandée par le Peuple togolais y compris la Diaspora. La bipolarisation UFC/RPT ne doit pas conduire à exclure la Diaspora. Du reste, une large majorité d'électeurs ne verraient pas d'un mauvais œil la dissolution de tous les partis et une reconstitution fondée sur des termes de référence précis neutralisant entre autres, le tribalisme en imposant qu'au moins 25 % des membres d'un parti proviennent des autres régions du Togo, qu'au moins 25 % des femmes dans les partis accèdent à des postes de responsabilités, qu'au moins 25 % des membres du parti politique proviennent de la Diaspora, que l'équilibre zone urbaine-zone rurale soit pris en compte dans les postes décisionnels, que le processus de prise de décision au sein des partis ainsi que le financement de ces partis soient transparents, qu'une redéfinition des fonctions des chefs traditionnels soit institutionnalisée et ne plus être en contradiction avec le droit commun, etc. Bref, il faut fixer les règles du jeu et ne pas les modifier intempestivement en se justifiant maladroitement par l'urgence ou l'intransigeance.

Les partis dominants disposant de l'armée ou pris en otage par celle-ci ne feront jamais de concession pour changer la nature d'un système patrimonial qui perdure grâce à l'organisation en



---

cercles concentriques d'une clientèle adépte de la ventrologie dont le principe distributif ne se limite pas aux frontières togolaises.

Le Togo a pris du retard par rapport au Ghana ou au Bénin où des alternances pacifiques ont lieu. C'est un scrutin uninominal à deux tours qui permet tout ceci. L'enjeu de 2010 est d'arriver à terminer le processus d'alternance politique enclenché depuis les années 1990 pour le mener à son terme sans effusion de sang et sans que le perdant quitte le pays pour des raisons de vengeance. Seule une candidature commune d'un côté ou de l'autre du système bipolaire togolais pourrait conduire à une conclusion heureuse pour le peuple togolais. Le temps des regrets ne peut recommencer après les élections sans une prise de conscience sur les responsabilités de chacun dans le viol de l'espérance du peuple togolais et des aïeux. Une majorité silencieuse de Togolais se doit d'interpeller les différents protagonistes directement dans les familles.

A force de continuer à soutenir des systèmes mafieux et autoritaires en Afrique tout en cautionnant la fraude électorale par une légitimation télécommandée des capitales occidentales, l'Occident est en train de préparer le lit d'une jeunesse africaine désœuvrée qui risque avec le retour des immigrés frustrés d'avoir des réflexes incontrôlables qui pourraient les conduire, en toute ignorance, à croire que les solutions préconisées par les combattants terroristes d'Al Qaïda sont les seules alternatives. Aussi, la conjugaison de l'arrogance des opposants qui refusent la candidature commune, le mépris des partis dominants qui fondent leur pouvoir sur la force et la forfaiture et l'incrédulité des populations peuvent devenir explosifs au Togo.

Si toutes les propositions faites sont rejetées, il reste à la communauté internationale qui dispose de la puissance d'influence qu'elle refuse d'utiliser au Togo de s'assurer que les organisateurs d'élections présidentielles en Afrique ne participent pas aux élections. Mais le souhaite-t-elle ? Pourtant, une période de transition gouvernementale fondée sur le rassemblement des acteurs du progrès du Togo pendant une période variant entre 3 et 5 ans pourrait en définitive se révéler n'être que la solution opérationnelle face à une usurpation prévisible.

La théâtralisation de la démocratie palliative doit cesser.

L'autorité du Président d'âge de la CENI doit être rétablie pour que les travaux de cette institution reprennent sur des bases consensuelles. C'est à cette condition qu'il sera peut-être possible de *"retrouver la confiance entre les dirigeants et le peuple-citoyen"*<sup>15</sup>. Ce sera là un début de la preuve d'humilité du pouvoir en place. A défaut, le Facilitateur Blaise Compaoré ainsi que les membres de la Communauté internationale soutenant l'éthique au Togo doivent s'attendre à ce que tout le processus électoral soit considéré comme illicite du fait de la forfaiture d'un groupe d'individus à la CENI. La technique frauduleuse consistant à faire accepter une commission nationale électorale dépendante sous l'appellation commission nationale électorale indépendante ne peut être acceptée par les citoyens togolais, y compris ceux de la Diaspora.

En conséquence, il ne sert alors à rien d'aller à des élections dans ces conditions. Y aller ne serait que cautionner tout un système de forfaiture surtout lorsque le cadre électoral commence à

subir des dérives non consensuelles avec une CENI *coupée-décalée*. Les décisions récentes de celle-ci<sup>16</sup> sont entachées d'irrégularités graves. YEA.

- <sup>1</sup> Ali Bongo Ondimba, candidat du Parti démocratique gabonais (PDG, au pouvoir), a été déclaré élu Président de la République gabonaise le 3 septembre 2009 avec 41,73 % des suffrages, André Mba Obame, est en 2ème position avec 25,88 % des suffrages et Pierre Mamboundou, l'opposant historique avec 25,22 % ; voir *Méditerranée*, 3 septembre 2009, sur < <http://www.mediterranee.com/Rubriques-generales/Politique/Ali-Bongo-est-declare-vainqueur-de-l-election-presidentielle-gabonaise-avec-4173.html> >
- <sup>2</sup> Selon André Mba Obame, l'ancien ministre de l'Intérieur, classé second selon les annonces officielles, « *le scrutin a été faussé par une fraude massive, orchestrée de manière experte par la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP) au profit du candidat Ali Bongo* ». Voir RFI, « *Les recours en annulation se multiplient* », 18 septembre 2009, voir < [http://www.rfi.fr/actufr/articles/117/article\\_84771.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/117/article_84771.asp) >
- <sup>3</sup> Gaboneco.com, "Gabon : A quoi servent les missions d'observateurs des élections ?", in *Gaboneco.com*, 29 août 2009, voir : <[http://gaboneco.com/show\\_article.php?IDActu=14736](http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=14736)>
- <sup>4</sup> Site du Gouvernement togolais, "Barack Obama invite Faure Gnassingbé", in *Republicoftogo.com*, 18 septembre 2009, voir : < <http://www.republicoftogo.com/central.php?o=5&s=2&d=3&i=4322>>.
- <sup>5</sup> Alain Gresh, "Nicolas Sarkozy et les crises (Palestine, Afghanistan, Iran)", in *Les blogs du Diplo*, 2 septembre 2009, voir : <<http://blog.mondediplo.net/2009-09-02-Nicolas-Sarkozy-et-les-crises-Palestine>>
- <sup>6</sup> La CENI avant le choix unilatéral du pouvoir était composé de : 5 membres de la Majorité parlementaire, 5 membres de l'Opposition parlementaire, 3 membres de l'Opposition extraparlamentaire et 3 membres de la Société civile et le Président d'âge, soit 17 membres. Voir Site du Gouvernement togolais, "Les membres de la CENI ont prêté serment", in *Republicoftogo.com*, 1er septembre 2009, voir : < <http://www.republicoftogo.com/central.php?o=9&s=0&d=3&i=4240>>. Avec la mise à l'écart de 9 membres et la nomination unilatérale d'un Président le 17 septembre 2009, cette CENI décalée ne représente qu'elle-même, voir <<http://www.republicoftogo.com/central.php?o=6&s=4240&d=3&i=4317>>
- <sup>7</sup> Site du Gouvernement togolais, "Election à la présidence de la CENI : Faure réagit", in *Republicoftogo.com*, 17 septembre 2009, voir : <<http://www.republicoftogo.com/central.php?o=6&s=4325&d=3&i=4313>> et "Nouveau président à la CENI et critiques de l'UFC", in *Republicoftogo.com*, 16 septembre 2009, <<http://www.republicoftogo.com/central.php?o=6&s=4313&d=3&i=4310>>
- <sup>8</sup> Nicoué Lodjou Gayibor (sous la direction de), *Histoire des Togolais : de 1884 à 1960, Tome II*, Presses de l'Université de Lomé, Lomé 2005, p. 662.
- <sup>9</sup> Yves Ekoué Amaizo, "L'Afrique est-elle vouée aux démocraties ?" *NouvelObs.com*, voir : < [http://forums.nouvelobs.com/international/l\\_afrique\\_est\\_elle\\_vouee\\_aux\\_democraties,20090310150345838.html](http://forums.nouvelobs.com/international/l_afrique_est_elle_vouee_aux_democraties,20090310150345838.html) > ; voir aussi "Démocratie et démocratie au Togo en 2010", in "Démocratie en mouvement. Ghana et Togo : respect de la volonté des citoyens", Conférence-débat organisée par Synergie-Togo, Présentation Diaporama (PowerPoint) Samedi 14 février 2009 à 14 heures, Centre de conférences Athènes Services, Paris, voir <[www.synergie-togo.org](http://www.synergie-togo.org)> et [www.amaizo.info](http://www.amaizo.info)
- <sup>10</sup> Elyse Ngabire, « La laïcité en danger », in *IWACU La voix du Burundi*, 15 septembre 2009, voir [http://www.iwacuburundi.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=900&Itemid=1261](http://www.iwacuburundi.org/index.php?option=com_content&task=view&id=900&Itemid=1261) ; Mgr Evariste Ngoyagoye, Archevêque catholique de Bujumbura rappelle « qu'il y a des personnes reconnues pour diriger des cultes » et que si Président de la République, Pierre Nkurunziza, est libre d'aller prier dans n'importe quelle confession de son choix, il y a un sérieux problème lorsque c'est lui-même qui organise les prières et les gens qui y participent « ont été convoqués administrativement ».
- <sup>11</sup> René Otayek, « les élections en Afrique, sont-elles un objet scientifique pertinent ? », in *Politique africaine*, 1<sup>er</sup> mars 1998, voir < <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/069003.pdf> >
- <sup>12</sup> Jean-Pierre FABRE (UFC, Secrétaire général) et Me Paul Dodji APEVON (CAR, Président National), "Conférence de presse du jeudi 17 Septembre 2009 : déclaration conjointe UFC et CAR relative à la forfaiture commise par le régime RPT à la CENI", in *UFCTogo.com*, 17 Septembre 2009, voir <<http://www.ufctogo.com/Conference-de-presse-du-Jeudi-17-Septembre-2009-declaration-conjointe-UFC,2156>>
- <sup>13</sup> Les 10 membres de la CENI, La CENI dénonce un « blocage délibéré », in *Republicoftogo.com*, 17 septembre 2009, voir <<http://www.republicoftogo.com/central.php?o=6&s=4135&d=3&i=4317>>
- <sup>14</sup> Gaboneco.com, "Gabon : A quoi servent les missions d'observateurs des élections ?", in *Gaboneco.com*, 29 août 2009, voir : <[http://gaboneco.com/show\\_article.php?IDActu=14736](http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=14736)>
- <sup>15</sup> Yves Ekoué Amaizo (sous la direction de), *L'Union africaine freine-t-elle l'unité des Africains ? Retrouver la confiance entre les dirigeants et le peuple-citoyen*, avec une préface de Aminata Dramane Traoré, collection "Interdépendance africaine", éditions Menaibuc, Paris, 2005.

<sup>16</sup> La CENI, issue du coup de force, a fixé de manière unilatérale les dates de la campagne électorale entre le 13 et le 26 février 2010 avec les prochaines élections présidentielles à un tour au 28 février 2010, date préalablement fixée par le pouvoir dominant.